

REPRESENTATIVITE DU RIDEE - PROCEDURES

L'action influence-t-elle les membres ?

NON ou de nature favorable (valorisation, promotion) : pas de consultation des membres, uniquement du CA selon les cas.

OUI, il peut y avoir des retombées vers les membres de type administratif, financier et/ou institutionnel

Faible : se baser sur une position commune existante (Parcours ErE 2008, Mémoire ErE DD, Charte...) et rapport au CA selon les cas.

Forte : CA et procédure à définir avec le CA (selon l'existence d'une position commune ou non, informer les membres, les concerter et/ou mettre en place la construction d'une position commune)

Situation	Implication sur le travail du RID	Influence sur les membres / sur ErE	Procédure de consultation
Expertise : invitation à venir parler du secteur de l'ErE en FWB / international, lors d'une journée, d'un événement, une réunion, une activité (associatif, institutionnel) (ex : présentation du secteur à estoniens, à acteurs promotion santé, à une association française, à Eco-Conseil, jurys, ...)	A évaluer au cas par cas.	Non. Valorisation et promotion des membres et de l'ErE.	aucune
- adhésion du RIDée à une plateforme associative ou un réseau, qui va construire des positions communes avec ses membres sur des enjeux globaux au-delà du secteur ErE. Ex : IEW, Associations21, Coalition climat, RABAD, RWADE...	A évaluer au cas par cas (temps et expertise attendue au regard des moyens internes du RIDée et des retombées sur membres/ErE).	Faible. Se référer aux docs de référence (Mémoire, Parcours, Charte) dans le but de représenter les membres du RID sur base d'une position commune et validée.	CA
- Invitation à signer une pétition liée à une actualité politique, à un plaidoyer lié aux enjeux globaux. Ex : Traité transatlantique,	Pas de charge de travail (sauf la prise de décision, qui peut nécessiter une	Faible. Se référer aux docs de référence	Délégation à la SG

SOS faim,...	recherche de documentation). Attention, le noter dans le rapport d'activités et autres formes.		
- Participer à une campagne organisée par une autre association (membre / non membre) dans le cadre d'un plaidoyer (éducation et/ou environnement/DD). Ex : ma-voix.be, le pacte écologique, Appel à débat (CGé), ...	A évaluer au cas par cas.	> Faible représentation. « Non », quand soutien à une association membre = valorisation et promotion. « Non », quand soutien à une organisation non membre. S'appuyer sur docs de référence ErE/RID (parcours, Mémoire, ...)	Délégation à la SG
- Mandat exploratoire dans un groupe de travail institutionnel non directement consacré à l'ErE , afin d'assurer une prise en compte de l'ErE (ex. plan jeunesse, CCMCJ...)	A évaluer au cas par cas (temps et expertise attendue au regard des moyens internes au RIdée et des retombées sur membres/ErE).	Non, agit comme expertise plus que comme représentant. Pas d'influence directe sur les membres sauf ceux concernés par la thématique (ex. jeunesse)	Rapport au CA à postériori
- Mandat dans un groupe de travail consacré à la politique de l'ErE comme pratique éducative (Assises ErE DD, Accord de Coopération, GT Décret...)	Oui	Oui, niveau représentation élevé pour les membres ErE.	CA et procédure à définir avec le CA
- Mandat dans un groupe de travail lié au soutien des associations d'ErE	Oui	Oui, niveau représentation élevé pour les membres ErE.	CA et procédure à définir avec le CA
- Soutien institutionnel à une association/organisation membre ou dont nous sommes membres (ex. Plaine de l'Escaut, associations21, Fermes d'animation... Interpellation cabinet, lettre de soutien...)	Au cas par cas.	Oui, pour membre concerné.	CA selon délais et niveau d'implication / procédure vers membres à définir